



COMMUNE DE SAVIESE

Conseil communal

NOUVELLES COMMUNALES

Aperçu des décisions du Conseil communal du 11 septembre 2013

Divers mandats ont été adjugés pour l'agrandissement du centre scolaire de Moréchon :

- résine sol et mur
à l'entreprise Epol Valais SA
- revêtement de sols en bois
au consortium Pierre-Clovis Reynard et Savisol sàrl
- revêtement sol pierre naturelle et carrelage
à l'entreprise François Dubuis Carrelage SA
- portes coulissantes
à l'entreprise Nicolas Tacchini
- séparations, cabines wc et douches
à l'entreprise Nicolas Tacchini

Pour une meilleure visibilité de toutes nos activités, une information ciblée pour nos citoyens et permettre également de coordonner la communication dans les divers domaines, tels que tourisme, SD, culture, dont les activités dépendent ou sont liées à notre Commune, un mandat portant sur l'information et la communication communales a été donné à la société Gaïane Héritier.

Le Conseil communal a confirmé sa décision d'homologuer le parcours Brac – pont Rouge – Tripon. La proposition d'homologuer le chemin Brac – Le Cernet via Bon, connu uniquement des initiés et très spectaculaire, n'a pas été acceptée. Son entretien nécessiterait chaque année un investissement important pour qu'il réponde aux normes de sécurité.

Le Conseil a décidé d'acheter quelques fusains de l'artiste Robert Héritier,

A la bifurcation des routes de Oure et de la Sionne, désormais la priorité est accordée aux usagers de la route de Oure. Cette dernière étant aménagée et large, traversant une zone résidentielle, ses usagers la considéraient comme prioritaire.

Afin de limiter le trafic des véhicules utilitaires qui circulent de la zone industrielle sur les routes des Colantzes et de Redin, des portiques d'une hauteur de 2.1 m seront posés à l'extrémité Ouest de ces deux routes.

Le principe suivant a été fixé pour la participation des propriétaires de terrains, lors d'une installation d'un réseau d'eau d'irrigation.-

- CHF 200.-- - montant forfaitaire pour les parcelles bâties
- CHF 200.-- - montant forfaitaire par prise (une prise par parcelle décomptée dans le périmètre)
- Le coût restant est divisé par la surface totale du périmètre pour obtenir le prix au m2, ce prix au m2 est multiplié, pour chaque parcelle, par sa surface totale sans tenir compte des natures

La patente pour le caveau « La Part des Anges » a été accordé à M. Sébastien Jacquier, domicilié à St-Germain/Savièse.

Le Conseil communal a donné son accord de principe pour la correction de la chaussée et la construction d'un trottoir sur le secteur classé intérieur de localité à Prafirmin, d'une longueur de 700 ml.

Un soutien a été accordé à la fondation Anne-Gabrielle et Nicola-V. Bretz-Héritier pour la réédition du « Lexique du Parler de Savièse ».